

PROCES VERBAL
de la séance du 28 janvier 2004

Membres	Membres en exercice	Membres présents	Dont titulaires	dont suppléants
129	129	69	62	7

Etaients présents :

ALBANE	François	Président	OBIS	Sylvain	3e assesseur
PHILIPPS	Alain	1er Vice-Président	GEORGES	Gérard	5e assesseur
WEBER	Jean-Paul	2e Vice-Président	WAGNER	Théodore	6e assesseur
TERVER	Joseph	1er assesseur	ZENNER	Pierre	7e assesseur
BRAUN	Daniel	2e assesseur	MERCIER	Jean-Marie	8e assesseur

Membres du Bureau :

Délégués titulaires

LORRAIN	Pierre	ABONCOURT	LECLERCQ	Martine	MANOM
LEONI	Jean	ALGRANGE	HUPPERT	Roger	METZERESCHE
HENRY	Erick	ANGEVILLERS	MESSINA	Claude	METZERVISSE
BOUZENDORFFER	Robert	APACH	MANSION	Marcel	MONNEREN
SERANDOUR	Jean-Pierre	BASSE-HAM	GAIARDO	Alfred	MOYEUUVRE-GRANDE
NOIR	Raymond	BERTRANGE	MORENA	Mario	NILVANGE
PERRIN	Jean-Luc	BERTRANGE	HIRTZ	Ghislaine	LOUDRENNE
COTICA	Gaëtan	BOULANGE	TINNES	Jean-Paul	REMELING
FILLMANN	Alain	BOUSSE	FRANTZ	Jean-Denis	ROCHONVILLERS
LE CORRE	Jean-Yves	BUDING	SCHOENECKER	André	ROSSELANGE
SCHARFF	Jean-Claude	ROSSELANGE	ELZANGE	WEILER	Jean-Paul
LO VERME	Angelo	FAMECK	MULLER	Jean-Michel	RURANGE-LES-
THIONV.					
CHIANTELLO	Monique	GRINDORFF-BIZING	KRIER	Roland	RUSSANGE
UNTEREINER	Alain	GUENANGE	DEROUALLE	Louis	TERVILLE
NIQUET	Robert	HAYANGE	FRANCHINI	Jean	THIONVILLE
SCHWEICKERT	Charles	HAYANGE	FRITZ	Serge	THIONVILLE
BLANCHET	Michel	HOMBOURG-BUDANGE	GUICHARD	Dominique	THIONVILLE
TRITZ	Gérard	HUNTING	RENAUX	Patricia	THIONVILLE
REISTROFFER	Gilbert	INGLANGE	THEISSE	Monique	THIONVILLE
KOHN	Roland	KIRSCH-LES-SIERCK	THILL	Paul	VALMESTROFF
FOETZ	Marc	KLANG	WEYANT	Arsène	VITRY-SUR-ORNE
QUETELARD	Roger	KUNTZIG	MAUFAY	Fabrice	VOLSTROFF
FELTEN	André	LAUNSTROFF	REIN	Charles	WALDWEISTROFF
URBANSKI	Jean	LOMMERANGE	GRUN	Gérard	WALDWISSE
MONCEL	Jean-Claude		MALLING	LAPOINTE	Jean YUTZ
KICHENBRAND	Michel	MANDEREN	MEYER	Charles	YUTZ

Délégués suppléants :

LA VAULLEE	Jean-Pierre	GUENANGE	PEZIN	Jacqueline	THIONVILLE
THIRIA	Frédéric	LAUMESFELD	LUSTIG	Marie-Noëlle	YUTZ
HELD	Marcel	RANGUEVAUX	MARCHAL	Béatrice	YUTZ
MICHEL	Roland	RICHEMONT			

Sont excusés et ont donné procuration : M. Patrick WEITEN à M. Jean LAPOINTE, M. Roger LAROCHE à M. Charles MEYER, M. Guy DESINDES à Mme Martine LECLERCQ, M. Jackie HELFGOTT à M. Serge FRITZ, M. Guy HAZEMANN à M. Théodore WAGNER, M. Laurent GOEB à M. Arsène WEYANT, M. Lino GARDIN à M. Alain PHILIPPS, M. Jean CUCCO, à M. Daniel BRAUN, M. Patrick LUXEMBOURGER à M. Louis DEROUALLE, M. Gilbert TRITZ à M. Frédéric THIRIA, M. René BREIT à M. Michel KICHENBRAND;

Sont excusés : M. Gilles TREPPO, M. Jean-Marie DEMANGE à Mme Dominique GUICHARD, Mme Josette TADDEI, M. Roland VANIER, M. Patrick CHRISTINY, Marcel VILLEMORTI, M. Jean-Paul TINNES, M. Pascal AMBROISIEN, M. Clément ZINS, M. Roger TUSCH, M. Jean-Claude AIME, M. Yves ASCHBACHER

Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Philippe SCHLEICH, Mmes Bernadette VIEUSANGE et Karine OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 4 février 2004, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 10 en saluant les membres présents et en indiquant que le quorum est atteint.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Compte administratif et compte de gestion 2003

M. le Président rappelle que le compte administratif 2003 est présenté avant le budget primitif 2004 de manière à permettre la reprise immédiate des résultats antérieurs.

En section d'investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 3.334,28 euros et les recettes à hauteur de 9.743,24 euros. Il en résulte un solde excédentaire de 6.408,96 euros.

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1.107.126,72, euros et les recettes à 1.154.399,10 euros, d'où un solde excédentaire de 47.272,38 euros. Ce chiffre s'explique en grande partie par la présence de l'avance versée par le concessionnaire (76.224 euros) pour le financement des subventions d'effacement de réseaux.

Le Comité est appelé à se prononcer sur ce compte administratif dont le détail est annexé au présent rapport, ainsi que sur le compte de gestion du Receveur Municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Après délibération, le Comité, hors la présence du Président, adopte à l'unanimité le compte administratif 2003 et le compte de gestion du Receveur municipal dont les écritures concordent.

2) Affectation du résultat 2003

M. le Président indique que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, oblige les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le document budgétaire de l'exercice suivant.

La section de fonctionnement s'est soldée en 2003 par un excédent de 47.272,38 euros. Celui-ci s'ajoute à l'excédent antérieur reporté, et fixe le résultat cumulé à affecter à :

$$47.272,38 + 42.401,13 = 89.673,51 \text{ euros}$$

La section d'investissement s'est soldée en 2003 par un excédent de 6.408,96 euros qui s'ajoute à l'excédent antérieur reporté, et conduit à un solde cumulé excédentaire de :

$$6.408,96 + 4.413,04 = 10.822,- \text{ euros}$$

La section d'investissement ne constatant pas de besoin de financement, le Comité syndical est libre d'affecter l'intégralité du résultat, soit à la section d'investissement, soit à la section de fonctionnement.

La section d'investissement n'étant consacrée qu'à l'équipement du syndicat et bénéficiant des recettes liées aux opérations d'amortissement, il est proposé de conserver le résultat constaté en section de fonctionnement, où il contribuera à l'équilibre général de la section, sur le compte 002 Excédent antérieur reporté.

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2003.

Après délibération, le Comité décide à l'unanimité de conserver en section de fonctionnement le résultat constaté à l'issue de l'exercice 2003.

3) Budget Primitif 2004

M. le Président indique que le Budget Primitif de l'exercice 2004 s'équilibre à hauteur de 1.575.127,51 euros en section de fonctionnement et de 18.242,39 euros en section d'investissement.

Il est entièrement financé par les redevances versées par le concessionnaire, sans aucune contribution des communes membres.

La section d'investissement est financée principalement grâce aux recettes provenant de l'amortissement du patrimoine et à l'excédent antérieur reporté.

La section de fonctionnement doit son importance aux subventions encaissées auprès du concessionnaire et reversées aux communes.

La redevance R2 est inscrite en dépenses et recettes pour les montants décidés lors du dernier comité.

Les subventions pour effacement de réseaux intègrent les reliquats des programmes 2002 et 2003 et l'enveloppe annuelle 2004 (305.000 euros). Elles tiennent compte également de l'avance de 76.224 euros déjà encaissée.

Le Comité syndical voudra bien se prononcer sur le budget 2004, dont le détail est annexé au rapport.

Après délibération, le Comité décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif 2004 tel que présenté.

M. le Président ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 18 h 50.

OBSERVATION ET RECLAMATIONS

Et ont signé les membres présents :

Le Président :

PROCES VERBAL
de la séance du 16 juin 2004

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont supplants
129	129	66	56	10

Etaients présents :

ALBANE François
PHILIPPS Alain
WEBER Jean-Paul
TERVER Joseph
BRAUN Daniel

Membres du Bureau :

Président
1er Vice-Président
2e Vice-Président
1er assesseur
2e assesseur

TREPPO Gilles 4e assesseur
GEORGES Gérard 5e assesseur
WAGNER Théodore 6e assesseur
ZENNER Pierre 7e assesseur
MERCIER Jean-Marie 8e assesseur

Délégués titulaires

HAZEMANN Guy
HENRY Erick
BOUZENDORFFER Robert
SERANDOUR Jean-Pierre
NOIR Raymond
LENTZ Jean-Yves
COTICA Gaëtan
MYOTTE-DUQUET André
SCHARFF Jean-Claude

ALGRANGE
ANGEVILLERS
APACH
BASSE-HAM
BERTRANGE
BETTELAINVILLE
BOULANGE
BOUSSE
RURANGE-LES-THONV
FLASTROFF
GRINDORFF-BIZING

MESSINA Claude
TINNES Jean-Paul
MORENA Mario
VANIER Roland
TINNES Jean-Paul
FILET Alain
FRANTZ Jean-Denis
SCHOENECKER André
ELZANGE MULLER Jean-Michel

MATHIS Christophe
CHIANTELLO Monique
ERZANGE

KRIER Roland
CEGLA Robert

AIME Jean-Claude
UNTEREINER Alain
SCHWEICKERT Charles
BLANCHET Michel
SAAM Patrick
REISTROFFER Gilbert
SINDT Alain
QUETELARD Roger
FELTEN André
MONCEL Jean-Claude

GUENANGE DEROUALLE Louis
FRANCHINI Jean
FRITZ Serge
GUICHARD Dominique
HELFGOTT Jackie
KARAS Maurice
RENAUX Patricia
THEISSE Monique
THILL Paul
MALLING WEYANT Arsène

KICHENBRAND Michel
HUPPERT Roger

MANDEREN
METZERESCHE

REIN Charles
MEYER Charles

Délégués suppléants :

VELLE Alain
SAVARY Jacques
IMBERT Claude
LUDWIG Matthieu
WEHR Denis

HAUPERT Julien
MICHEL Roland
BERNARD Annie
PEZIN Jacqueline
HERDER André

Sont excusés et ont donné procuration : M. Lino GARDIN à M. Alain PHILIPPS, M. Jacques KOZINSKI à M. Robert CEGLA, M. Joseph MONTEREAU à M. Charles SCHWEICKERT, M. Jorice KULINICZ à M. Mario MORENA, M. Patrick LUXEMBOURGER à M. Louis DEROUALLE, M. Alfred GAIARDO à M. Daniel BRAUN, M. Marc FOETZ à M. Michel BLANCHET, M. Jean-Luc NIDERCORN à M. François ALBANE, M. Patrick WEITEN à M. Charles MEYER, Mme Ghislaine HIRTZ à M. Pierre ZENNER, M. Gérard HENNEQUIN à M. Jean-Paul WEBER,

Sont excusés : Mme Martine LECLERCQ, M. Jean CUCCO, M. Pascal SONNETTE, M. Gilbert TRITZ, M. Pascal AMBROISIEN, M. André HEMMER, M. Gilbert DOERPER, M. Marcel MANSION, M. Guy DESINDES, M. Jean-Marie DEMANGE, M. Roger TUSCH, M. ZINS Clément, M. Frédéric THIRIA

Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Philippe SCHLEICH, Mmes Bernadette VIEUSANGE et Karine OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 30 juin 2004, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 10 en saluant les membres présents et en indiquant que le quorum est atteint.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Modification du règlement financier

M. Le Président indique que le SISCODIPE dispose depuis le 11 décembre 2003 d'un règlement financier qui précise les modalités d'instruction, d'octroi et de liquidation des subventions d'effacement.

Afin de le mettre en conformité avec le décret du 16 décembre 1999, relatif aux subventions allouées à des projets d'investissement, il est proposé d'ajouter à l'article 13, le texte suivant :

"De même la commune devra adresser au SISCODIPE un certificat administratif signé par l'ordonnateur reconnaissant que le montant total des aides publiques n'excède pas 80 % de la dépense subventionnable.

Ce pourcentage pourra être porté à 90 % ou 100 % dans le cadre des dérogations prévues par le décret 2001/202 du 2 mars 2001".

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur la présente modification de l'article 13 du règlement financier du SISCODIPE.

Après délibération, le Comité décide à l'unanimité d'adopter la présente modification de l'article 13 du règlement financier du SISCODIPE.

2) Programmes d'effacement de réseaux 2002 et 2003 - Opérations 2004/2006

M.le Président indique que le présent rapport a pour objet de faire le point sur les programmes d'effacement 2002 et 2003 et de confirmer la recevabilité technique d'un certain nombre d'opérations éligibles sur la période 2004-2006.

1. Programme d'effacement de réseaux 2002

Le programme 2002 se compose finalement de 15 opérations, toutes soldées, pour un montant total de subventions de 241.796,- euros.

5 opérations (3 à Basse-Ham, 1 à Valmestroff et 1 à Rémeling) doivent faire l'objet d'un report sur le programme 2003.

Le tableau ci-après reprend en détail le contenu du programme 2002.

Communes	Opération	Travaux	Fouilles	Coût total	Subv. prévues	Subv.versées	
Angevillers	Rue des Tilleuls	15 592	5 339	20 931	8 372	8 372	
Angevillers	Rue de Havange	7 577	3 810	11 387	4 555	4 555	
Audun-le-Tiche	Rues Leclerc et Foch	59 029	28 280	87 309	34 924	19 521	
Aumetz	Rue Poincaré	19 002	0	19 002	7 601	7 601	
Bousse	Rue de Metz	32 278	25 175	57 453	22 981	22 981	
Guénange	Quartier Haselbusch	33 742	27 110	60 852	24 341	24 341	
Grindorff	Rue de Beaumont	9 336	7 695	17 031	6 812	6 812	
Metzervisse	Rue des Romains	17 313	11 785	29 098	11 639	11 639	
Mondelange 416	Quartier le Schemerten 2e Tr.		54 501	31 540	86 041	34 416	34
Montenach 023	Rue de la Klauss 1e tranche		9 192	5 865	15 057	6 023	6
Montenach 106	Rue de la Klauss 2e tranche		10 626	7 140	17 766	7 106	7
Neufchef	Place Jean Burger	33 700	13 650	47 350	18 940	18 940	
Rettel	Rue de la Forêt de Buis	9 286	8 857	18 143	7 257	7 257	
Rettel	Rue de la Chartreuse	12 400	16 078	28 478	11 391	11 391	
Vitry-sur-Orne 841	Rues Maurin et de Thionville		91 469	35 633	127 102	50 841	50
			Total Euros	415 043	227 957	643 000	257 199
	241 796						
	Soit en Francs	2 722 504	1 495 300	4 217 804	1 687 115	1 586 078	

2. Programme d'effacement de réseaux 2003

Compte tenu des reports d'opérations 2002 sur le programme 2003, le volume global des subventions potentiellement retenu pour 2003 s'élève à 444 155,- euros.

Le tableau ci-après reprend en détail le contenu du nouveau programme 2003.

Communes	Opération	Travaux	Fouilles	Coût total	Subv. prév	Subv. versées
Aboncourt	Rue du Lavoir	4 568	3 190	7 758	3 103	0
Basse Ham	Rue des Chenevières	19 626	14 290	33 916	13 566	0
Basse Ham	Rues du Bac et de Nieppe	49 677	26 105	75 782	30 313	0
Basse Ham	Rue des Tilleuls	16 606	12 068	28 674	11 469	0
Florange	Rue de la Gare	68 602	8 551	77 153	30 861	0
Fontoy	Rue de l'Eglise	13 127	6 850	19 977	7 991	0
Fontoy	Rue de Lommerange	49 889	25 850	75 739	30 296	0
Knutange	Rue Rimmel 2e Tranche	14 704	10 890	25 594	10 238	0
Koenigsmacker	Sortie du Village	198 184	0	198 184	79 274	0
Launstroff	Rue du Presbytère	10 458	3 185	13 643	5 457	0
Luttange	Rue Saint Pierre	26 604	6 380	32 984	13 194	11 061
Luttange	Rue de l'Eglise	52 761	12 290	65 051	26 020	0
Moyeuvre-Grande	R. de la Mine et Cité Lorraine		35 384	17 788	53 172	21 269
0						
Ottange	Giratoire RD 15	25 834	8 980	34 814	13 926	13 926
Remeling	Rue de Thionville	33 642	19 915	53 557	21 423	0
Richemont	Rue de la Gare	54 668	0	54 668	21 867	0
Ritzing	Rue de Kirsch	14 000	8 058	22 058	8 823	0
Rurange-les-Thionville	Rue John Kennedy	14 499	7 113	21 612	8 645	0
Stuckange	Route de Distroff	28 718	19 165	47 883	19 153	0
Tressange	Rue Claude le Lorrain (Bure)	49 776	19 700	69 476	27 790	0
Valmestroff	Rue de l'Ecole	38 771	9 410	48 181	19 272	0
Volstroff	Rue de la Fontaine	36 283	14 230	50 205	20 205	0
	Total Euros	856 381	254 007	1 110 388	444 155	24 987
	Soit en Francs	5 617 491	1 666 173	7 283 665	2 913 466	163 904

Il est rappelé que les crédits alloués par EDF pour la période 2001/2003 s'élèvent à 914.694,- euros (6 MF).

A ce jour, nous disposons des affectations définitives des programmes 2001 et 2002, à savoir :

2001 : 301.298,- euros

2002 : 241.796,- euros

Le disponible sur l'enveloppe d'EDF s'élève donc à 371 600,- euros ; il convient de rapprocher du programme théorique 2003 de 444 155,- euros.

En fonction de l'évolution physique et technique des opérations, il y aura peut-être nécessité, en fin d'exercice 2004, de procéder à des ajustements.

Il est cependant acquis que les opérations 2003 qui ne seront pas réalisées au 31 décembre 2004 verront disparaître leur subvention, aucun report ne pouvant s'effectuer de l'enveloppe 2001/2003 sur l'enveloppe 2004/2006.

3. Programme d'effacement de réseaux 2004-2006

Le règlement financier adopté le 11 décembre 2003 a mis en place une procédure nouvelle permettant une gestion plus dynamique de crédits en prenant en compte les opérations techniquement et budgétairement abouties.

Dans ce cadre, il est rappelé que le Comité est saisi pour valider la recevabilité des opérations et que le bureau affecte ensuite les crédits après réception d'un ordre de service ou d'une attestation de commencement d'exécution de travaux.

Les dossiers conformes réceptionnés à ce jour sont présentés dans le tableau ci-après.

Communes	Opération	Dépense subventionnable	Subv. prévue
Algrange	Rue des Coquelicots	78 006	31 202

Algrange	Rue de Verdun	34 470	13 788	
Angevillers	Rue de Rochonvillers	85 109	34 044	
Apach	RN53 - 1ère tranche	77 064	30 825	
Apach	Rue des Vignes	43 923	17 569	
Basse Ham	Rue de la Mairie	20 000	8 000	
Basse Ham	Rue du Fort	23 000	9 200	
Bertrange	Rue de Vourles	70 365	28 146	
Boulangé	Cités Minières 1ère tranche	13 405	5 362	
Bousse	Rue de Metz - 2e tranche Secteur Château		122 781	49 112
Florange	Rue du Moulin	69 370	27 748	
Grindorff Bizing	Rue du Lavoir	14 388	5 755	
Guénange	Rue d'Uckange	189 888	75 955	
Guénange	Route de Metz	108 732	43 493	
Guénange	Allée des Fleurs	44 355	17 742	
Hombourg Budange	Rue des Tilleuls	68 210	27 284	
Kirsch les Sierck	Centre du Village	62 069	24 828	
Kirsch les Sierck	Rue de Verdun	81 559	32 623	
Kirsch les Sierck	Rue de Montenach	41 988	16 795	
Kuntzig	Place de la Liberté	63 323	25 329	
Manom	Grand'Rue	85 169	34 068	
Merschweiller	Grand'Rue et Rue de l'Ecole	136 042	54 417	
Metzeresche	Rue des Lilas et Rue des Roses	86 848	34 739	
Moyeuvre-Grande	Place de la République	121 697	48 679	
Ranguevaux	Place de la République	85 830	34 332	
Ranguevaux	Rue de Morlange	16 383	6 553	
Rettel	Rue de Sierck	100 940	40 376	
Rosselange	Cité Ste Odile	37 112	14 845	
Rosselange	Centre Ville 1ère tranche	46 840	18 736	
Rurange les Thionville	Rue Jean Burger	75 583	30 233	
Stuckange	Rue de la Liberté	90 682	36 273	
Terville	Parc Mon Logis	242 910	97 164	
Terville	Cité Jeanne d'Arc	90 740	36 296	
Terville	Cité de Verdun	524 820	209 928	
Terville	Rue Maréchal Lyautey	83 990	33 596	
Terville	Carrefour Centre à la Rue du Cimetière	72 680	29 072	
Terville	Rue Basse	21 930	8 772	
Thionville	Rues Guérin de Waldersbach et Pesserailles		149 546	59 818
Tressange	Cité Minière de Bure 2e tranche	370 632	148 253	
Valmestroff	Grand'Rue	104 870	41 948	
Valmestroff	Rue de l'Ecole	112 365	44 946	
Volstroff	Rue Principale	41 111	16 444	
Waldweistroff	Rue du Stade	127 282	50 913	
Yutz	Rue du Printemps	80 101	32 040	
Yutz	Rue Ste Elisabeth phase 2	34 745	13 898	
Yutz	Site Anciens Ateliers Municipaux	60 943	24 377	
Yutz	Dépl. transfo site Anciens Atel Municip.	12 979	5 191	

TOTAL :euros 4 360 669 1

744 268

TOTAL :francs 28 604 116 F 11 441 647 F

Le Comité est à présent invité à :

- fixer les programmes d'effacement 2002 et 2003 comme proposés dans le présent rapport
 - décider de la recevabilité des opérations présentées au titre de la période 2004-2006, étant entendu qu'il s'agit en l'occurrence d'une première liste d'opérations,
 - confier au bureau le soin d'affecter les crédits de paiement au fur et à mesure de la réception d'ordres de service et dans la limite des enveloppes annuelles octroyées par EDF;
- Après délibération, le Comité à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

M. le Président ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 19 heures

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Et ont signé les membres présents :

Le Président :
François ALBANE

PROCES VERBAL
de la séance du 2 décembre 2004

Membres	Membres en exercice	Membres présents	Dont titulaires	Dont suppléants
129	129	74	65	9

Etaients présents : Membres du Bureau :

ALBANE	François	Président	TREPO	Gilles	4e assesseur
WEBER	Jean-Paul	2e Vice-Président	GEORGES	Gérard	5e assesseur
TERVER	Joseph	1er assesseur	WAGNER	Théodore	6e assesseur
BRAUN	Daniel	2e assesseur	MERCIER	Jean-Marie	8e assesseur
OBIS	Sylvain	3e assesseur			

Délégués titulaires

HAZEMANN	Guy	ALGRANGE	HUPPERT	Roger	METZERESCHE
LEONI	Jean	ALGRANGE	MESSINA	Claude	METZERVISSE
HENRY	Erick	ANGEVILLERS	SONNETTE	Pascal	MONDELANGE
SERANDOUR	Jean-Pierre	BASSE-HAM	CUCCO	Jean	MOYEUVRE-GRANDE
NOIR	Raymond	BERTRANGE	GAIARDO	Alfred	MOYEUVRE-GRANDE
PERRIN	Jean-Luc	BERTRANGE	VILLEMORTI	Marcel	NEUFCHEF
FILLMANN	Alain	BOUSSE	FRIEDMANN	Odile	NILVANGE
SCHARFF	Jean-Claude	ELZANGE	MORENA	Mario	NILVANGE
MATHIS	Christophe	FLASTROFF	HIRTZ	Ghislaine	OULDRENE
AIME	Jean-Claude	GUENANGE	VANIER	Roland	RANGUEVAUX
UNTEREINER	Alain	GUENANGE	FILET	Alain	RETTTEL
MONTEREAU	Joseph	HAYANGE	SCHOENECKER	André	ROSSELANGE
BLANCHET	Michel	HOMBOURG-BUDANGE	WEILER	Jean-Paul	ROSSELANGE
TRITZ	Gérard	HUNTING	MULLER	Jean-Michel	RURANGE-LES-THONVILLE
SAAM	Patrick	ILLANGE	KRIER	Roland	RUSSANGE
REISTROFFER	Gilbert	INGLANGE	DEROUALLE	Louis	TERVILLE
HEMMER	André	KEDANGE-SUR-CANNER	FRANCHINI	Jean	THONVILLE
SINDT	Alain	KERLING-LES-SIERCK	FRITZ	Serge	THONVILLE
FOETZ	Marc	KLANG	GUICHARD	Dominique	THONVILLE
QUETELARD	Roger	KUNTZIG	HELFGOTT	Jackie	THONVILLE
TRITZ	Gilbert	LAUMESFELD	KARAS	Maurice	THONVILLE
FELTEN	André	LAUNSTROFF	RENAUX	Patricia	THONVILLE
URBANSKI	Jean	LOMMERANGE	TADDEI	Josette	THONVILLE
JEAUNEAU	Armande	LUTTANGE	THEISSE	Monique	THONVILLE
MONCEL	Jean-Claude	MALLING	THILL	Paul	VALMESTROFF
KICHENBRAND	Michel	MANDEREN	WEYANT	Arsène	VITRY-SUR-ORNE
DESINDES	Guy	MANOM	GRUN	Gérard	WALDWISSE
LECLERCQ	Martine	MANOM	LAPOINTE	Jean	YUTZ

Délégués suppléants :

SCHUTZ	Jean-Michel	GRINDORFF-BIZING	KUBACKI	Edmond	STUCKANGE
PHILIPPS	Angèle	HAYANGE	HELMER	Pierre	THONVILLE
SAVARY	Jacques	KIRSCH-LES-SIERCK	HERDER	André	VECKRING
MICHEL	Roland	RICHEMONT	LUSTIG	Marie-Noëlle	YUTZ
HASSLER	Xavier	RUSTROFF			

Sont excusés et ont donné procuration : M. Lino GARDIN à M. Sylvain OBIS, M. Alain PHILIPPS à M. François ALBANE, M. Gilles MARTINEL à M. Pascal SONNETTE, M. Yves ASCHBACHER à M. Paul THILL, M. Laurent GOEB à M. Arsène WEYANT, M. Patrick LUXEMBOURGER à M. Louis DEROUALLE, M. André MYOTTE-DUQUET à M. Alain FILLMANN, M. Charles MEYER à M. Jean LAPOINTE, M. Pascal FOUQUET à M. Jean-Paul WEBER.

Sont excusés : M. Jean-Marie DEMANGE, M. Patrick WEITEN, M. Georges MUSCHIATI, M. Roger TUSCH
Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Philippe SCHLEICH, Mmes Bernadette VIEUSANGE et Karine OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 15 décembre 2004, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 h 10 en saluant les membres présents et en indiquant que le quorum est atteint.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Rapport de contrôle du concessionnaire

M. le Président cède la parole à M. Roustan, agent du syndicat chargé du contrôle du concessionnaire, pour la présentation de son rapport.

M. Roustan rappelle que le comité syndical de fin d'année est traditionnellement l'occasion de présenter aux délégués communaux le rapport de contrôle du concessionnaire que la Loi nous impose de produire, pour garantir la bonne exécution des engagements figurant dans la convention de concession signée en 1994.

Il est établi à partir de plusieurs sources, parmi lesquelles figurent évidemment le rapport d'activité que le concessionnaire doit rédiger chaque année, et qui a été présenté au bureau syndical en septembre dernier, ainsi que des analyses et questionnements produits par l'administration du syndicat.

Le document qui vous a été communiqué et que je vais vous commenter ce soir porte sur l'exercice 2003, dernier exercice connu.

Il convient tout d'abord de situer cette année 2003, dans le calendrier de nos relations avec le concessionnaire. En effet, 2003 est un exercice qui clôture une période de trois ans pour laquelle le syndicat et le concessionnaire étaient convenus, par avenant à la convention, d'attribuer à l'effacement des réseaux une subvention annuelle de 2.000.000 F. Il a donc fallu en 2003-2004 à la fois faire le bilan de la réalisation des projets d'effacement de réseaux retenus pour une subvention, et, dans le même temps, négocier avec le concessionnaire une nouvelle enveloppe financière, pour la période 2004-2006. Le rapporteur évoque ses craintes quant au taux de réalisation des travaux subventionnés, qui quelques mois encore avant la clôture définitive, laissaient augurer une défaillance importante. C'est essentiellement pour cette raison que le bureau a proposé de revoir le règlement d'attribution des subventions pour effacement des réseaux, pour tenter d'endiguer cette dérive qui nous conduit, chaque année, à constater que les projets proposés par les communes sont, pour nombre d'entre eux, des opérations qui ne sont pas techniquement prêtes et ne pourront jamais être achevées dans les délais annoncés.

Ces particularités de l'exercice 2003 étant signalées, M. Roustan présente une description générale de la concession, qui s'appuie sur les chiffres clés indiqués dans le rapport, ainsi que sur quelques ratios destinés à compléter notre information.

Depuis 2002, le syndicat compte 80 communes adhérentes, ce qui représente 211.567 habitants.

La longueur du réseau basse tension concédé est de 1182 km, celle du réseau moyenne tension s'établit à 956 km, soit un réseau total de 2138 km. Sa longueur a progressé de 1,8 % depuis l'année précédente, ce qui correspond à l'évolution moyenne constatée depuis 1997. Si on y accorde un peu plus d'attention, on relèvera que ce sont les réseaux souterrains qui progressent (environ 5% en 2003), alors que les réseaux aériens continuent à régresser. Sur le réseau moyenne tension, le souterrain l'emporte depuis 2001 sur l'aérien, alors qu'il faudra encore quelques années pour qu'en basse tension, le réseau souterrain, qui représente 47 % de la longueur totale, dépasse le réseau aérien (53%).

Le nombre de clients, tous tarifs confondus, progresse de 1,2%, ce qui correspond à près de 1300 clients supplémentaires. Il s'agit là d'une donnée qui s'intègre totalement dans la moyenne constatée ces dernières années.

L'énergie vendue est en diminution de 0,7 % en 2003, essentiellement sur le tarif vert (puissance supérieure à 250 kilovolt-ampère) -2,6% et dans une moindre mesure sur le tarif bleu (inférieure à 36 kVA) -0,6%. Les recettes en résultant diminuent globalement de 0,6%, malgré une augmentation des tarifs de 3% au 1er juillet 2003.

Une analyse plus fine nous indique à propos du tarif bleu (63% de l'énergie vendue) que la consommation moyenne par client n'a quasiment pas varié depuis 1997 et que le prix moyen du kilowatt heure, après une baisse constante et soutenue à la fin des années 1990, tend aujourd'hui à stagner depuis 2001.

La qualité des fournitures d'énergie mérite ensuite une attention particulière car elle touche directement le consommateur. On relèvera par exemple que près de 98 % des clients bénéficient d'une électricité conforme aux seuils contractuels de tension (230 Volts, +6% ou – 10% soit entre 207 et 244 Volts). Les temps moyens de coupure avoisinent zéro pour les coupures sur travaux et s'établissent à 29 minutes par an pour les coupures sur incidents (centre de Thionville), Le centre de Metz, qui affiche régulièrement des résultats moins bons que celui de Thionville, enregistre en 2003 un temps moyen de coupure proche de 70 minutes, ce qui correspond au plus mauvais résultat depuis 1997.

S'agissant de la satisfaction des usagers, on ne peut que regretter les modalités de l'enquête statistique, qui connaissent chaque année des changements de présentation, des incohérences et ne permettent pas de porter un jugement fiable sur la satisfaction des usagers. On peut tout au plus constater que la qualité de la fourniture et des services reçoit le maximum de suffrages de la clientèle, alors que les sources de mécontentement affectent plutôt les missions de conseil et d'information. Une demande sera adressée au concessionnaire en vue d'obtenir à l'avenir des statistiques plus précises et plus complètes.

L'intégration des ouvrages dans l'environnement est une des missions les plus connues du syndicat. Elle repose en fait sur deux aspects : les travaux réalisés directement par le concessionnaire, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et les travaux réalisés par les communes avec une subvention de 40 % versée par le syndicat.

Les travaux réalisés directement par le concessionnaire doivent, aux termes de la convention de concession, utiliser une technique discrète dans trois cas : dans un rayon de 500 m autour des monuments historiques, pour 70 % de la longueur construite en agglomération, et pour 30 % de la longueur construite hors agglomération. Ces clauses sont en général largement respectées par le concessionnaire, qui enfouit près de 90% des travaux neufs qu'il réalise. 2003 semble cependant marquer un revirement puisque les ratios d'intégration en agglomération et hors agglomération, régressent sensiblement et passent tous les deux, pour la première fois, sous la barre des 90 %. De même, et il s'agit là d'une défaillance plus grave, puisque le ratio conventionnel n'est plus respecté, l'enfouissement en zone classée Monuments Historiques n'est que de 74%, alors qu'il doit être intégral. Ce défaut sera signalé au concessionnaire et des explications lui seront demandées.

Ces travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire portent sur 29 km de lignes nouvelles, dont près de 21 km concernent des extensions de réseaux. Le coût total de ces travaux s'établit à 1,5 million euros, ce qui confirme la réduction du volume des travaux par rapport aux années antérieures, qui enregistraient des dépenses de l'ordre de 2 à 3 millions d'euros.

Les travaux réalisés par les communes et subventionnés par le syndicat concernaient le programme 2002, qui s'est achevé en fin d'année 2003, avec un montant total de subventions d'environ 242.000 euros (nous sommes donc loin des 305.000 euros alloués par le concessionnaire). Le programme 2003, qui débutait, est également concerné. Comme d'habitude, la première année du programme ne recense que peu de subventions, seuls 11.061 euros ont été versés à la commune de Luttange.

Ces subventions sont parmi les principales dépenses du syndicat. Elles sont financées par des redevances versées par le concessionnaire. La première de ces redevances est intitulée "R1" et correspond à la redevance de fonctionnement qui permet au syndicat d'exister sans aucune contribution des communes membres. Elle s'est élevée en 2003 à 66.905 euros ce qui correspond à une progression de 2,1 %.

Les subventions d'investissement ont pour leur part vocation à être reversées aux communes. Il s'agit de la redevance "R2" qui subventionne automatiquement les travaux réalisés par les communes en matière d'éclairage public (avec un taux d'environ 11%) et sur le réseau concédé (qu'il s'agisse d'extension, de renforcement ou d'effacement de réseaux), le taux étant dans ce cas d'environ 27% de la charge résiduelle supportée par la commune.

Cette redevance "R2" s'est élevée à 755.350 euros en 2003, ce qui correspond à un record pour le syndicat. Depuis l'origine du syndicat, la redevance "R2" a permis le versement de plus de 3.000.000 euros aux communes membres. Elle connaît une forte progression ces dernières années, ce qui témoigne de l'intérêt que lui portent les communes.

La seconde subvention d'investissement concerne l'effacement de réseaux. Elle fonctionne sur dépôt d'un dossier auprès du syndicat, qui attribuera une subvention de 40 % de la dépense subventionnable HT, dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 305.000 euros.

Quelques mots doivent enfin être consacrés à la valorisation de la concession et à son résultat d'exploitation : Après des années de revendication de la part de la FNCCR et des autorités concédantes, un inventaire des actifs de l'entreprise a été réalisé en 2003. Un accord, qui sera prochainement confirmé par voie législative, reconnaît le classement en réseau de distribution de certaines lignes moyenne tension anciennement classées en réseau d'alimentation générale. Celles-ci deviennent par conséquent propriété des collectivités concédantes, ce qui explique que la valeur brute de la concession passe en 2003 de 73 millions d'euros à 98 millions d'euros.

Mesurer la "rentabilité" de la concession a toujours été une tâche difficile puisqu'EDF doit présenter une comptabilité nationale et se trouve par conséquent dispensée de tenir un compte d'exploitation par concession. La Loi du 10 février 2000 qui a imposé au concessionnaire de dissocier comptablement l'activité d'acheminement de l'énergie a rajouté encore à la difficulté. Un effort a cependant été apporté pour tenter de présenter un chiffrage simplifié des principaux produits et charges d'exploitation. Il en résulte, à l'échelle du centre de distribution, un excédent de 4 millions d'euros, dont 2,8 millions matérialisent à l'échelle locale le résultat national excédentaire d'EDF.

Ces descriptions successives amènent le rapporteur, en guise de conclusion, à rappeler l'importance de notre rôle de contrôleur et notre vocation à être le garant de la qualité du service public concédé. Il y va de l'intérêt des usagers et de celui des communes membres, propriétaires des réseaux. En cette période de libéralisation du marché où les services du concessionnaire sont en perpétuelle réorganisation et où la concurrence et le changement de statut du concessionnaire vont nécessairement conduire à privilégier la rentabilité immédiate, il est de notre devoir d'être encore plus attentifs.

Le Comité prend acte du rapport de contrôle de l'exercice 2003.

2) Débat d'orientation budgétaire

M. le Président rappelle qu'en application des articles 11 et 15 de la Loi "Administration Territoriale de la République" du 6 février 1992, les communes et établissements publics de coopération intercommunale doivent procéder dans les deux mois précédant le vote de leur budget primitif à un Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour notre Syndicat, dont le rôle principal consiste à contrôler le concessionnaire et à redistribuer aux communes associées les redevances d'investissement versées par E.D.F., le D.O.B. ne présente pas un grand intérêt. Aucune politique n'est à définir en matière fiscale, ni en matière d'investissement ou d'emprunt, il se limite donc à l'expression de grands principes de fonctionnement, tels que :

- * le contrôle des activités du concessionnaire et la négociation des redevances les plus intéressantes pour les communes membres.
- * la définition de règles objectives pour la redistribution des crédits d'investissement.
- * l'incitation à la planification des projets dans le but d'optimiser les concours financiers.
- * le traitement rapide des dossiers de subvention déposés par les communes.

Le Comité, après débat, prend acte des orientations budgétaires relatives à l'exercice 2005.

3) Redevance R2 2003

M. le Président informe le Comité du degré d'avancement de l'instruction de la redevance R2/2003. L'ensemble des factures a été examiné avec les services du concessionnaire et un tableau récapitulatif a été dressé.

Ce dernier reste cependant provisoire, car il nécessite encore quelques vérifications et éventuellement modifications, notamment en ce qui concerne les opérations d'effacement de réseaux en cours de chiffrage par le concessionnaire, dans le cadre de la subvention « article 8 » (40 %).

Un tableau définitif sera présenté au Comité Syndical de janvier 2005.

Le Comité prend acte de cette information à caractère provisoire.

4) Application du décret n° 2004-615 du 25 juin 2004

Le Président informe le Comité que le Décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 est venu modifier les modalités de calcul des indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui sont désormais calculés par référence à l'indice brut 1015 de la fonction publique.

Les pourcentages maximums prévus par le Décret s'établissent à 37,41 % pour le Président et 18,70 % pour les Vice-Présidents.

M. Sérandour, représentant de la commune de Basse-Ham, souhaite faire une proposition :

- « - Le concessionnaire verse la redevance R1 pour financer les dépenses de fonctionnement du syndicat. Cette redevance est fonction du nombre d'habitants alimentés et du kilométrage de lignes. Elle est acquise par le syndicat qui, au-delà des dépenses de fonctionnement, peut l'utiliser pour abonder les subventions pour les travaux d'éclairage public et réseaux. C'est ce que font des syndicats qui perçoivent une redevance R1 comparable à la nôtre : de l'ordre de 60.000 €, soit 400.000 Frs.
- Pour l'administration de notre syndicat, nous disposons pour la gestion et la communication, de la contribution de 4 personnes de la fonction publique, 2 cadres et 2 agents administratifs experts dans leur

domaine ; pour la dimension technique, nous disposons de l'expertise Etudes et Travaux d'agents EDF ; et pour les orientations à prendre, nous avons le concours de la F.N.C.C.R.

- Actuellement, les indemnités du Président et des deux Vice-Présidents sont de l'ordre de 50 % du montant de notre redevance R1. Pour des syndicats comparables, elles représentent 20 % ou moins de R1.

Ma proposition est la suivante :

- Compte tenu des contributions que nous avons pour l'administration de notre syndicat, Monsieur le Président et les deux Vice-Présidents peuvent-ils examiner la possibilité de réduire le montant de leurs indemnités pour abonder les subventions aux communes, là où leur taux est faible par exemple. Ceci serait apprécié par les communes qui connaissent des contraintes financières et verront par ailleurs dans l'avenir leurs subventions diminuer (subventions européennes, etc. ...) ».

Le Président lui répond que les subventions versées correspondent, pour ce qui concerne la Redevance R2, à une formule de calcul figée par la convention de concession qui est appliquée à la lettre et en ce qui concerne l'effacement de réseaux, pour un taux lui aussi bloqué à 40 %.

Enfin le Président fait remarquer que les indemnités des élus ne représentent que 34 % en 2004 de la redevance R1 et non pas 50 % et que le saupoudrage de crédits résiduels au profit des communes conduirait à des subventions d'un montant ridiculement faible.

L'Assemblée invitée à se prononcer sur l'application du Décret selon les taux ci-dessus précisés adopte à l'unanimité, M. Serandour s'abstenant, la révision des taux d'indemnités.

5) Point sur les programmes d'effacement de réseaux

M. le Président indique que le présent rapport a pour objet :

- * de faire le point sur la situation du programme d'effacement de réseaux 2003,
- * de présenter l'état d'avancement du programme 2004/2006, tant au niveau des décisions de recevabilité formulées par le Comité Syndical, qu'au niveau de l'affectation des crédits de paiement opérée par le Bureau,
- * de formaliser le contenu actuel des programmes 2004, 2005 et 2006 qui s'appuient sur la date de réception des ordres de service des opérations.

1. Programme d'effacement de réseaux 2003

Le programme 2003 s'établit comme suit :

Communes	Opérations	Trvx	Fouilles	Coût total	Subv. prévues	Subv. versées	Situation
Fontoy	Rue de l'Eglise	13.127	6.850	19.977	7.991	0	hors délai
Fontoy	Rue de Lommerange	49.889	25.850	75.739	30.296	0	Chiffrage
Knutange	Rue Rimmel 2e Tranche	14.704	10.890	25.594	10.238	0	Chiffrage
Launstroff	Rue du Presbytère	10.458	3.185	13.643	5.457	0	Chiffrage
Luttange	Rue Saint Pierre	26.604	6.800	32.984	13.194	11.061	Soldé
Luttange	Rue de l'Eglise	52.761	12.900	65.051	26.020	0	hors délai
Koenigsmacker	Sortie du Village	198.184	0	198.184	79.274	0	Chiffrage
Moyeuvre-Grande	R. de la Mine et Cité Lorraine	35.384	17.788	53.172	21.269	0	hors délai
Ottange	Giratoire RD 15	25.834	8.980	34.814	13.926	13.926	Soldé
Richemont	Rue de la Gare	54.668	0	54.668	21.867	0	Chiffrage
Ritzing	Rue de Kirsch	14.000	8.058	22.058	8.823	0	Chiffrage
Rurange-les-Thionv.	Rue John Kennedy		14.499	7.113	21.612	8.645	8.645
	Soldé						
Stuckange	Route de Distroff	28.718	19.165	47.883	19.153	0	hors délai
Tressange	Rue Claude le Lorrain (Bure)	49.776	19.700	69.476	27.790	27.790	Soldé
Volstroff	Rue de la Fontaine	36.283	14.230	50.513	20.205	0	Chiffrage
Aboncourt	Rue du Lavoir	4.568	3.190	7.758	3.103	0	Chiffrage
Florange	Rue de la Gare	68.602	8.551	77.153	30.861	0	Chiffrage
Basse Ham	Rue des Chenevières	19.626	14.290	33.916	13.566	0	Chiffrage
Basse Ham	Rues du Bac et de Nieppe	49.677	26.105	75.782	30.313	0	Chiffrage
Basse Ham	Rue des Tilleuls	16.606	12.068	28.674	11.469	0	Chiffrage
Remeling	Rue de Thionville	33.642	19.915	53.557	21.423	0	Chiffrage

Valmestroff	Rue de l'Ecole	38.771	9.410	48.181	19.272	17.351	Soldé
	Total Euros	856.381	254.008	1.110.389	444.155	78.773	
	Soit en Francs	5.617.491	1.666.183	7.283.674	2.913.466	516.717	

2. Programme d'effacement de réseaux 2004-2006

En l'état actuel de réception des dossiers techniques et de l'engagement des travaux, le programme 2004/2006 enregistre les opérations suivantes :

Le tableau ci-dessous fait le point sur les états d'avancement administratifs et décisionnels des dossiers réceptionnés par le SISCODIPE.

N°	Op. validée	Op.validée	Commune	Opération	Dépense	Subv.
Dos.	En Comité du subventionna.	Prévue	en Bureau du versée			
1	16/06/2004		Algrange	Rue des Coquelicots	78.006	31.202 0
2	16/06/2004	22/09/2004	Algrange	Rue de Verdun	34.470	13.788 0
3	16/06/2004		Angevillers	Rue de Rochonvillers	85.109	34.044 0
4	16/06/2004		Apach	RN53 - 1ère tranche		77.064
	30.825 0					
5	16/06/2004		Apach	Rue des Vignes	43.923	17.569 0
6	16/06/2004		Basse Ham	Rue de la Mairie	20.000	8.000 0
7	16/06/2004		Basse Ham	Rue du Fort	23.000	9.200 0
8	16/06/2004		Bertrange	Rue de Vourles	70.365	28.146 0
9	16/06/2004		Boulange	Cités Minières 1ère tranche		13.405
	5.362 0					
10	16/06/2004	22/09/2004	Bousse	Rue de Metz - 2e tr Secteur Château		
	122.781 49.112 0					
11	16/06/2004	22/09/2004	Grindorff Bizing	Rue du Lavoir	14.388	5.755 0
12	16/06/2004		Guénange	Rue d'Uckange	189.888	75.955 0
13	16/06/2004		Guénange	Route de Metz	108.732	43.493 0
14	16/06/2004		Guénange	Allée des Fleurs	44.355	17.742 0
15	16/06/2004		Hombourg Budange	Rue des Tilleuls	68.210	27.284 0
16	16/06/2004		Kirsch les Sierck	Centre du Village	62.069	24.828 0
17	16/06/2004		Kirsch les Sierck	Rue de Verdun	81.559	32.623 0
18	16/06/2004		Kirsch les Sierck	Rue de Montenach	41.988	16.795 0
19	16/06/2004		Kuntzig	Place de la Liberté	63.323	25.329 0
20	16/06/2004	22/09/2004	Manom	Grand'Rue	85.169	34.068 0
21	16/06/2004	22/09/2004	Merschweiller	Grand'Rue et Rue de l'Ecole	136.042	54.417 0
22	16/06/2004	17/11/2004	Ranguevaux	Place de la République	119.726	47.890 0
23	16/06/2004		Rettel	Rue de Sierck	100.940	40.376 0
24	16/06/2004		Rosselange	Cité Ste Odile	37.112	14.845 0
25	16/06/2004	17/11/2004	Rosselange	Centre Ville 1ère tranche		46.840
	18.736 0					
26	16/06/2004		Stuckange	Rue de la Liberté	90.682	36.273 0
27	16/06/2004		Terville	Parc Mon Logis	242.910	97.164 0
28	16/06/2004		Terville	Cité Jeanne d'Arc	90.740	36.296 0
29	16/06/2004		Terville	Cité de Verdun	524.820	209.928 0
30	16/06/2004		Terville	Rue Maréchal Lyautey	83.990	33.596 0
31	16/06/2004		Terville	Carrefour Centre à la Rue du Cimetière	72.680	29.072 0
32	16/06/2004		Terville	Rue Basse	21.930	8.772 0
33	16/06/2004	22/09/2004	Thionville	Rues Guérin de Wald. et Pesserailles	149.546	59.818 0
34	16/06/2004	22/09/2004	Tressange	Cité Minière de Bure 2e tranche	370.632	148.253 0
35	16/06/2004		Valmestroff	Grand'Rue	104.870	41.948 0
36	16/06/2004		Valmestroff	Rue de l'Ecole	112.365	44.946 0
37	16/06/2004		Waldweistroff	Rue du Stade	127.282	50.913 0
38	16/06/2004	22/09/2004	Yutz	Rue du Printemps	80.101	32.040 0
39	16/06/2004	22/09/2004	Yutz	Rue Ste Elisabeth phase 2	34.745	13.898 0

40	16/06/2004	22/09/2004	Yutz Site Anciens Ateliers Municipaux	60.943	24.377	0
41	16/06/2004	22/09/2004	Yutz Dépl. transfo site Anciens Atel Mun.	12.979	5.191	0
42	16/06/2004		Metzeresche Rue des Lilas et Rue des Roses	86.848	34.739	0
43	16/06/2004	17/11/2004	Moyeuve-Grande Place de la République	121.697	48.679	0
44	16/06/2004	22/09/2004	Rurange les Thionville Rue Jean Burger	75.583	30.233	0
45	16/06/2004	22/09/2004	Florange Rue du Moulin	69.370	27.748	0
46	16/06/2004		Volstroff Rue Principale	41.111	16.444	0
47	16/06/2004	17/11/2004	Ranguevaux Rue de Morlange	16.383	6.553	0
48		Grindorff Bizing	Rue des Prés	20.357	8.143	0
49		Manderen	Rue du Château-1ère tranche	44.483	17.793	0
50		Manderen	Rue du Château-2e tranche	49.369	19.748	0
51		Manderen	Rue du Château-3e tranche	32.778	13.111	0
52		Hunting	Améngt centre Village 1e tranche	116.750	46.700	0
53		Florange	quartier de la Gare	2.867	1.147	0
54		Montenach	Rues Ponts et Pple, de Sierck, Chem d'Evendorff	59.063	23.625	0
55		Ottange	Rue du Moulin	105.323	42.129	0
56		Yutz	Rue Albert Schweitzer	19.230	7.692	0
57		Thionville	Montée des Vignerons	32.956	13.182	0
58		Thionville	Rue St Martin + giratoire-Veym.	78.229	31.292	0
59		Thionville	Rue des Laminoirs	156.527	62.611	0
60		Thionville	Rue des Saules -Elange	102.452	40.981	0
61		Ranguevaux	Rue Ste Barbe	15.823	6.329	0
62		Yutz	Rue Nationale 1 ^e tranche	135.486	54.194	0
63		Yutz	Rue Nationale 2 ^e tranche	135.486	54.194	0
TOTAL EUROS :				5.467.850	2.187.136	0
TOTAL FRANCS :				35.866.745	14.346.672	0

3 - Programme d'effacement de réseaux 2004 – 2006

Compte tenu des éléments connus, le programme 2004-2005 et 2006 se présenterait de la manière suivante :

Date de réception	Commune	Opération	Subvention
01/06/2004	Bousse	Rue de Metz	49.112
04/06/2004	Thionville	Rue Guérin de Waldersbach et Pesserailles	59.818
15/07/2004	Florange	Rue du Moulin	27.748
16/07/2004	Yutz	Rue du Printemps	32.040
16/07/2004	Yutz	Rue Ste Elisabeth	13.898
16/07/2004	Yutz	Site des Anciens Ateliers Municipaux	24.377
16/07/2004	Yutz	Dépl.transfo site Anciens atel. Municipaux	5.191
19/07/2004	Algrange	Rue de Verdun	13.788
23/07/2004	Manom	Grand'Rue	34.068
28/07/2004	Rurange les Thionville	Rue Jean Burger	30.233
30/07/2004	Merschweiller	Grd Rue et Rue de l'école 1e partie	19.816
30/07/2004	Merschweiller	Grd Rue et Rue de l'école 2e partie	34.601
02/08/2004	Tressange	Cité Minière de Bure 2e Tranche	148.253
06/08/2004	Grindorff Bizing	Rue du Lavoir	5.755
12/10/2004	Rosselange	Centre Ville 1e tranche	18.736
19/10/2004	Moyeuve-Grande	Place de la République	48.679
26/10/2004	Ranguevaux	Place de la République	47.890
26/10/2004	Ranguevaux	Rue de Morlange	6.553
TOTAL :			620.556

Le Comité, à l'unanimité :

- fixe le programme d'effacement 2003 comme proposé dans le présent rapport
- décide de la recevabilité des opérations présentées au titre de la période 2004-2006, étant entendu qu'il s'agit en l'occurrence d'une deuxième liste d'opérations,
- prend en considération les opérations qui ont bénéficié de l'affectation des crédits de paiement par le Bureau du Siscodipe.

M. le Président ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 19 h 30.